

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 3 (1858)
Heft: 4

Artikel: Correspondance : à propos de la nécrologie de Radetzky
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les troupes suisses, débris de la prise des Tuileries. Le général français offrit au jeune sergent Rösselet le commandement d'une compagnie ; il refusa *pour ne pas changer de robe*. Mais, hélas ! il en changea malgré lui ; il rentra bientôt, par l'intermédiaire des régiments helvétiques, au service de la France révolutionnaire, et après 20 ans de service, après avoir couru des Calabres jusqu'à Polotzk, il n'était encore que capitaine, tandis que ses camarades de 92 étaient devenus généraux et comtes d'Empire. Nommé chef de bataillon en 1815, Rösselet revint à sa première robe et, à la tête de son bataillon, il arbora avec enthousiasme la cocarde blanche lors de l'avènement de Louis XVIII ; fidélité, si l'on veut, à la première robe, celle de Louis XVI, mais non à celle de la capitulation, faite, en 1805, avec l'Empereur. Les quatre régiments étant licenciés aux Cent-jours, il refusa de rentrer au service de l'Empire, où il aurait pu facilement obtenir un régiment, par l'appui que lui offrait le général Darricau.

Plaisante illusion, disons-nous encore, parce qu'en même temps R..... raconte, avec de bons rires, comment ses farceurs de soldats abjuraient leur religion, en Italie, pour 10 écus que leur donnaient des prêtres, et comment quelques-uns d'entr'eux y gagnaient jusqu'à 30 écus. Mais ce qu'il y a de plus rassurant, c'est que Rösselet n'en a pas gardé rancune à son étoile, et qu'il est content de sa carrière.

Nous reviendrons plus tard sur ce livre national, rempli de noms de connaissance, pour en citer quelques pages. Les plus intéressantes nous ont paru être celles relatives à la vie des régiments suisses pendant les premières années de la révolution ; à la bataille de Polotzk ; au passage de la Bérézina (d'après une lettre du capitaine Rey, de Lausanne) ; à la marche du 1^{er} bataillon sur Paris et au licenciement des régiments dans les Cent-jours ; à l'organisation des régiments suisses sous Louis XVIII.

On doit de la reconnaissance, pour ce livre, à M. de Steiger et aux officiers qui ont appuyé cette publication, particulièrement à M. le commandant Wieland, de Bâle, qui a pris au sein de la Société militaire fédérale l'initiative des souscriptions.

Le manque de place nous force à ajourner la suite de l'aperçu bibliographique de Petzholdt et le tableau des écoles fédérales.

CORRESPONDANCE

(à propos de la nécrologie de Radetzky).

Monsieur le rédacteur.

Ce n'est pas sans quelque surprise que j'ai lu l'article nécrologique sur le général R.... inséré dans votre *Revue* du 9 janvier 1858.

Tout en rendant justice aux qualités militaires que pouvait avoir ce général, il faut, avant tout, ne pas lui attribuer une gloire qui ne fut pas la sienne.

Il est au su de tout le monde que la plus grande partie de ses succès en Italie fut due au général Hess. Mais en en laissant même tout le mérite au général en chef, je dois m'inscrire en faux contre l'assertion, un peu trop extraordinaire, qu'on lui

fut redevable des victoires de Culm et de Leipzig en 1813 : il eut l'honneur de mettre sa signature comme chef d'état-major à des dispositions arrêtées sans sa participation à Culm. Quant à Leipzig il avait préparé, le 15 octobre, avec son quartier-maître général, des dispositions tellement contraires à tous les principes de la guerre, qu'elles amenèrent des débats très vifs chez l'empereur Alexandre entre le prince de Schwartzenberg et les généraux W. et J.

Vous savez sans doute qu'il s'agissait d'entasser la plus forte partie des forces alliées, avec les réserves et les souverains eux-mêmes, dans l'*impasse* formé par les deux rivières la *Pleisse* et l'*Elster*, d'où l'on ne pouvait aller à l'attaque de l'ennemi qu'en débouchant par le pont de Connewitz, et en tombant ainsi, par pelotons, au centre d'une armée de 150 mille hommes, conduite par un Napoléon.

La discussion fut si vive que l'empereur Alexandre, si doux envers ses alliés, finit par dire au prince de S... avec humeur : « Eh bien, Monsieur le maréchal ! Si rien ne peut vous convaincre, marchez là avec vos Autrichiens, si vous voulez ; quant à moi et aux troupes russes et prussiennes nous nous porterons sur la rive droite de la Pleisse. »

Ce n'est pas tout ; malgré cette grande modification à la belle élucubration de R... les affaires allèrent si mal vers une heure, que le prince de S..., cédant à l'évidence, dut passer la Pleisse dans l'eau jusqu'à la ceinture, avec ses réserves et son état-major, pour aller précisément là où il refusait de se porter le matin. — Le général Merfeldt, le seul qui avec son corps d'armée voulut exécuter le passage projeté, fut repoussé et pris.

Je pourrais vous en dire plus long et parler aussi de Marengo et de Dresde, que votre article a bien fait de passer sous silence, mais c'en est déjà assez.

Je n'aurais pas même élevé la voix contre votre article, s'il n'avait pas voulu placer R... à l'égal presque de l'archiduc Charles, et sur un piédestal qui certes ne lui appartient pas.

Il était brave et froid dans le danger, laborieux et homme d'ordre. Il eût fait un bon chef d'état-major d'un général habile, de même qu'il a pu passer pour un bon généralissime, avec un chef d'état-major comme Hess.

Rome, le 8 février 1858.

Un de vos abonnés.

Fribourg. — Le *Confédéré* vient d'être condamné, dans le procès qui lui a été intenté, à raison de son article sur la visite militaire du nouvel-an. Son éditeur, M. Marchand, déclaré coupable avec circonstances atténuantes, a été condamné à 200 francs d'amende, à l'insertion de l'arrêt et aux dépens. Le ministère public avait conclu à deux mois de prison et quatre années d'interdiction des droits politiques.

La question de la mise en disponibilité de M. le lieutenant Marchand est toujours pendante entre les mains de l'autorité fédérale.

Neuchâtel. — Dans sa séance du 22 janvier dernier, le Conseil d'Etat a composé comme suit le tribunal militaire cantonal pour 1858 :

Grand juge : Jeanneret, Jules, major.
1^{er} juge : Montandon, Camille, major.
2^{me} » Matile, H.-Louis, capitaine d'infanterie.
1^{er} supp. : Grandjean, J., capitaine d'artillerie.
2^{me} » Erbeau, J., capitaine de carabiniers.